

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3827 - Mercredi 24 Février 2021 - Prix : 200 Fc

HAUSSE DES TARIFS DES DOCUMENTS D'ÉTAT CIVIL

Les maires remportent la bataille

Il n'y aura pas d'augmentation des tarifs des documents d'état civil. L'annonce a été faite hier mardi, suite à une rencontre entre le ministère des finances et du budget et l'ensemble des maires de Ngazidja. Toutefois, l'arrêté controversé resterait en étude, selon le ministre de l'intérieur.

Suite à l'arrêté du ministre des finances portant hausse des tarifs des documents d'état civil, l'ensemble des maires de Ngazidja avait refusé catégoriquement d'appliquer cette décision du ministre, signée le 27 janvier et qui a provoqué un tollé général. Lundi dernier, les chefs des communes étaient reçus par le ministre des finances en vue de trouver une solution. Après des heures de discussions, ils se sont mis d'accord de garder les tarifs précédemment en vigueur, mais l'arrêté resterait semble-t-il en étude.

« Après notre concertation avec le ministre des finances, nous avons convenu que cet arrêté ne peut pas être appliqué surtout à quelques mois des examens nationaux. C'est pourquoi, on a décidé de garder les anciens tarifs, déclare Hassani Abdourahamane, le porte-parole



des maires. Et lui d'ajouter que « d'ici quelques jours, nos enfants vont entamer les examens nationaux, et avec de tels tarifs ce sera difficile. Il y a beaucoup de familles qui n'ont pas les moyens de supporter une telle hausse, il était normal de ne pas appliquer cet arrêté pour le

moment. Toutefois, la hausse des tarifs des documents d'état civile reste en étude. Les parties concernées vont se revoir et se concerter afin de trouver un consensus ».

Ce mardi 23 février, le ministre de l'intérieur en charge de la décentralisation a confirmé aux

autres maires que les anciens tarifs restent inchangés. « Pour le moment, il ne vas pas y avoir d'augmentation. Toutefois, on va étudier la faisabilité avant de mettre en application l'arrêté. Mais, il faut savoir que le président et le gouvernement songent à faciliter les choses. Nous

comptons dans l'avenir innover les préfectures et rendre gratuits les documents d'état civil dans l'avenir », promet Mohamed Daoudou, le ministre de l'intérieur.

Nassuf Ben Amad

SOCIÉTÉ

Des Comoriens de Mayotte encore bloqués à Moroni

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles

Du 21 au 25 Février 2021

Lever du soleil:

06h 08mn

Coucher du soleil:

18h 33mn

Fadjr : 04h 55mn

Dhouhr : 12h 24mn

Ansr : 15h 48mn

Maghrib: 18h 36mn

Incha: 19h 50mn



SOCIÉTÉ

L'Etat relance ses chantiers à Mohéli

La crise pandémique de la covid-19 qui secoue le monde entier et les Comores en particulier a bloqué plusieurs activités dont l'assainissement de la ville de Fomboni et l'aménagement du port de Boigoma. Le Ministre du transport et celui de l'aménagement du territoire ont fait le déplacement depuis Moroni pour relancer ces chantiers mis en veilleuse.

Après des durs moments de crise sanitaire, une stabilité revient et les activités reprennent peu à peu à Mohéli. Le ministre de l'aménagement du territoire Afretane Yssoufa et le ministre des transports maritimes et aériens Djaé Ahmada Chanfi se

trouvent en mission dans l'île depuis samedi dernier pour la relance des chantiers bloqués. L'aménagement du port de Bangoma qui était endommagé par le cyclone Kenneth a été relancé ainsi que la reprise des travaux d'assainissement de la ville de

Fomboni qui avaient pourtant bien démarré.

Et dans la foulée, le Ministre Afretane Yssoufa avec les responsables de l'entreprise chinoise en charge de ces deux chantiers a eu à visiter le lit de rivière séparant le quartier Massandzeni et Salamani-I. Maintenant, il reste à voir comment cette entreprise chinoise pourrait intervenir pour écurer cette vallée où les eaux débordent en période de fortes pluies.

Riwad



Reprise des travaux d'aménagement du port de Bangoma.

FOOTBALL : CHAMPIONNAT DES COMORES (D1)

Enfin, les footballeurs de D1 reprendront le chemin des stades

Le ministre des Sports a décidé la reprise progressive du championnat des Comores (D1). Trois terrains sont retenus, Fomboni, Hombo et Moroni. Le respect strict des mesures barrières reste en vigueur.



Nouridine Ben Ahmed, ministre de la Jeunesse et des Sports, après une sérieuse consultation avec certaines personnes morales, proches des dossiers relatifs au sport et à la triste situation, provoquée par le coronavirus, entre autres, la Fédération de Football des Comores, le Comité scientifique, a décidé d'assouplir les mesures sur le sport. « Nous avons décidé une reprise progressive du sport, notamment le championnat (D1) des Comores, phase régionale », annonce le ministre.

Pour commencer, les compétitions se dérouleront dans trois stades : les terrains de Fomboni pour l'île de Djumbe Fatima, Hombo pour Ndzouani, et Moroni pour Ngazidja. Le respect strict des diverses mesures barrières et de prévention décidées par les autorités natio-

nales reste en vigueur. « Les agents de sécurité seront déployés surplace. Ils sont priés de rester vigilants, intransigeants et dynamiques, dans et en dehors de ces trois stades », insiste notre interlocuteur.

Les compétitions des autres catégories, football féminin, des jeunes, de (D3), de (D2), et même des vétérans pourront revoir le jour dans un avenir proche. Mais, l'assouplissement des restrictions et la prévention n'exclut pas la vigilance. Les matches se dérouleront à huis

clos, les tests thermos-flash à l'entrée des stades sont obligatoires. Les mesures de distanciation à l'intérieur seront respectées, absolument. « Par prudence, les responsables des clubs et les joueurs doivent se soumettre à ces contraintes sanitaires. Cette préoccupation concerne tout le monde. Si tout est respecté convenablement, l'assouplissement sera élargi », avertit le ministre.

Bm Gondet

HABARI ZA UDUNGA

La force morale

J'ai l'habitude de rappeler dans ces colonnes, cette histoire d'un vieux de notre quartier, qui, à chaque fois que nous abordions les mille et un problèmes des îles de la lune, nous rétorquait par ces mots : Comment voulez-vous résoudre un problème avec des gens qui marchent « tête en bas » ?

Cette approche avait le mérite de mettre les choses à l'endroit, si l'on peut se permettre cette expression. En effet, quelque soit le jugement que l'on peut avoir, on se doit à la lumière de ce que nous vivons depuis plus de quatre décennies, se dire qu'il avait raison avec son raisonnement à l'envers.

En termes de gouvernance, on est passé progressivement de la situation coloniale à une situation où on est dirigé par des préceptes issus du discours technocratique des institutions internationales. Avec tout ce que cela comporte d'effets collatéraux. Il n'y a pas si longtemps, le Fmi avait fait un mea culpa sur ses analyses relatives aux fameux ajustements structurels. Il est inutile de rappeler ici les effets désastreux des programmes économiques mis en œuvre par les pays pauvres et "dictés" par ces honorables institutions.

Sans pour autant dédouaner nos dirigeants sur les responsabilités qui sont les leurs, on devrait demander à ce qu'une évaluation soit faite, sur la part des propositions issues des responsables de nos pays dans l'élaboration de ces programmes. On peut toujours effacer nos dettes mais sans le développement de nos capacités à mobiliser des ressources sur la base de programmes cohérents nous serons toujours voués à tourner en rond en attendant les prochaines générations pour une autre ronde.

Nos responsables devraient recentrer les actions de l'État dans

ses prérogatives régaliens et donner des signaux forts aux responsables techniques des différents départements quant aux compétences qui leurs sont dévolues. Il s'agit en fait d'éviter de perdre encore des années au lieu d'avancer dans le renforcement de certains acquis.

L'État comorien doit se donner les moyens de ses ambitions et pour cela, la définition d'objectifs opérationnels à moyen terme est un impératif. Sinon le risque est grand de passer notre temps à éteindre des feux de brousse que certains pyromanes de la politique politicienne se font un malin plaisir à allumer ici et là dans l'objectif inavoué de disperser les efforts de l'État.

Il convient donc que chacun ait à l'esprit que la politique est une question de rapport de forces. Et ce qui compte avant tout, c'est la force morale, celle d'aller de l'avant face aux incertitudes et aux vicissitudes de la vie.

Les domaines d'intervention ne manquent pas, que ce soit la place de notre pays face aux enjeux géopolitiques, la crise sanitaire et ses répercussions sur le devenir de notre jeunesse, quelle politique énergétique impulser?, la place centrale de notre diaspora dans le processus de développement tant économique, culturel et artistique. Sans oublier, les disparus du fameux visa de la mort.

Comme on peut le constater autant de pistes qui exigent que nous avancions des propositions concrètes. Au lieu de cela, nous nous enfermons chaque jour dans des débats stériles et donc nous détenons le terrible secret. Et comme le chante si bien Boule des îles : « Madjitso wo hudja hazila wa tsuloleya ».

Mmagaza



Communiqué

La SONELEC porte à la connaissance de son aimable clientèle, que la date limite des factures du mois de janvier 2021 pour la région d'ITSANDRA est fixée au **11 février 2021**.

Ces clients sont priés d'être à jour de leur paiement afin d'éviter les coupures systématiques qui seront menées à partir du **12 février 2021**, pour non paiement dans les délais réglementaires.

GROGNE CONTRE LA HAUSSE DES TARIFS DES DOCUMENTS D'ÉTAT-CIVIL :

Les maires d'Anjouan emboitent le pas à leurs collègues de Ngazidja

Les 20 maires d'Anjouan se sont réunis dans la commune d'Ongojou à Nyoumakele pour contester, à leur tour, la hausse « irréfléchie » des documents d'état civil. Une réunion qui a duré près de trois heures de temps et qui a abouti à des « conclusions satisfaisantes ».

Suite à l'arrêté n°21-10 du ministère des finances revoyant à la hausse les tarifs des documents d'état civil, les maires de Ndzouani, en prenant en compte les doléances de la population locale, se sont rencontrés à Ongojou lundi dernier pour réfléchir sur une prise en compte des inquiétudes de la population par rapport à cette décision du ministre des finances



« Nous sommes de ce régime, nous puissions les bases de la politique de l'émergence, mais nous sommes en même temps porte-paroles de nos localités respectives et surtout premiers magistrats des

administrés. Et face à une telle décision, on ne peut pas rester les bras croisés », indique Mohamed Abdou Nassim, porte-parole de l'association des maires d'Anjouan. Il a fait comprendre aux médias que cette rencontre a beaucoup insisté sur l'intérêt général de la population de l'île et qu'elle épouse la ligne de combat des collègues de Ngazidja.

Il a également annoncé que les maires de Ndzouani se joignent à la dynamique des maires de Ngazidja pour demander au gouvernement à travers les ministères des finances et de l'intérieur de sursoir cette décision « car en réalité nos populations locales seraient incapables de faire un document avec ces prix exorbitants ». « Ces prix sont exorbitants et vont coincer la population qu'on représente dans leurs démarches

administratives », précise-t-il.

Pour rappel, les frais de l'acte de naissance par exemple sont passés de 1500 Fc à 2500 francs, le certificat de résidence est à 5000 Fc contre 1500 Fc auparavant, l'acte de décès est fixé à 5000 Fc contre 1500 Fc. Pour ce qui est de l'acte de mariage, il est fixé à 7500 Fc contre 1500. L'acte de divorce coûte quant à lui 10.000 Fc contre 1500 Fc... « Maintenant ils taxent les nouveaux nés et les morts pour financer leurs privilèges », s'amuse le rappeur engagé Cheikh Mc. Selon nos informations, le ministère des finances aurait cédé face à la pression des communes.

Nabil Jaffar

SOCIÉTÉ

Des Comoriens de Mayotte encore bloqués à Moroni

Des Comoriens de Mayotte sont de nouveau bloqués à Ngazidja depuis janvier dernier dans un contexte sanitaire de la Covid-19. Certains d'entre eux sont encore dans l'impasse, ne sachant toujours pas quand est-ce qu'ils pourront rentrer chez eux.

Ils sont nombreux dans l'attente de retrouver leurs familles respectives depuis le début de la pandémie. Bloqués à Ngazidja depuis janvier dernier, début de la deuxième vague de la Covid-19, ces Franco-Comoriens ont tenté par tous les moyens de retrouver leurs proches à Mayotte. Rencontrée près de l'ambassade des France hier matin, Fatouma Ali, une jeune mère se trouve aujourd'hui coincée à Moroni et ignore le jour où elle

pourra enfin partir. Désespérée mais elle ne lâche pas prise.

« Depuis le début de la deuxième vague à Mohéli, je me suis dépêchée à l'agence de voyage pour la confirmation de mon billet retour. Normalement j'étais censée partir le 22 janvier, hélas il n'y a plus de vol. L'ambassade (de France) nous a fait comprendre que c'est la préfecture de Mayotte qui décide et qu'un bateau sera bientôt là. On m'a envoyé un e-mail me disant que je devrais partir ce vendredi alors que le bateau est prévu pour lundi prochain. On joue avec nous », s'emporte-t-elle.

Plusieurs semaines de galère et aucune lueur d'espoir. « J'ai laissé ma fille de 8 ans avec une amie pour 15 jours, car mon mari travaille jusqu'à 19 heures. Avec la délinquance



à Mayotte, ce n'est pas facile pour moi. Je dois rentrer et urgemment », dit-elle. D'après notre interlocutrice,

lundi 22 février dernier, un sit-in a eu lieu et des échanges ont été faits avec les responsables de l'ambassa-

de afin de trouver une solution d'ici la fin de mois. « Je n'y crois pas trop. D'après les informations que j'ai auprès de mon entourage à Mayotte, le bateau en question pourra ramener 10 et 30 personnes pour deux rotations. Mais qui partira en premier ? Nous sommes nombreux. Doit-on laisser nos familles, d'autant plus que nous avons épuisé nos ressources ? »

Pour rappel, fin avril 2020 lors de la première vague, d'autres résidents de Mayotte étaient confrontés à la même situation. Plusieurs centaines de personnes ont été bloquées à Moroni. Ils ont fait plus de 5 mois, ils se sont battus contre vents et marées pour qu'une solution soit trouvée.

Andjouza Abouheir

EDUCATION

L'Unicef octroie du matériel anti-covid aux écoles publiques de Mohéli

L'université des Comores et les établissements scolaires de Mohéli ont repris le chemin de l'école le 22 février dernier. Pour apporter son soutien, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef) a envoyé du matériel contre la covid-19 composé de gels hydro alcooliques, des masques et des thermo flashes dans le but de stopper la propagation du nouveau variant dans les milieux scolaires.

À l'issue de l'interministériel du 17 février dernier, le gouvernement a pris la décision de rouvrir les établissements scolaires de l'île de Djoumbé Fatima le 22 février. Suite à cette décision du gou-

vernement, l'UNICEF a apporté son soutien aux écoles de la petite île en affrétant un vol charter contenant trois tonnes de matériels de lutte



Envoie des kits scolaires à Mohéli par l'UNICEF

contre la covid-19. « Ce sont 11.345 élèves qui vont reprendre le chemin de l'école dans les différents établissements publics ce lundi 22 février sur l'île de Mohéli. Et ce après deux mois de fermeture causée par la pandémie de la covid-19 », lit-on dans la page de l'Unicef dans les réseaux sociaux. Parmi les matériels fournis à la petite île hier, on peut citer des gels hydro alcooliques, des thermo flashs et des masques. Et cela dans but « d'aider à la fois les élèves et les enseignants qui sont en l'occurrence contraints de rencontrer quotidiennement dans les milieux scolaires ».

L'Unicef n'a pas seulement octroyé du matériel de lutte contre la maladie, mais également fournitures

scolaires et des produits consommables. Cette action s'explique comme un engagement auprès du gouvernement à travers le ministère de l'éducation nationale dans l'objectif de stopper la propagation du virus dans les milieux scolaires.

Pour rappel, ce n'est pas la première fois que l'Unicef intervient dans le milieu scolaire en cette période de pandémie. Il a déjà distribué des masques et des gels hydro alcooliques dans les écoles publiques de Ngazidja, avant que le gouvernement ait décidé de fermer les portes des écoles.

Kamal Gamal



TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN COMPTABLE

de la Société Nationale d'Electricité des Comores (SONELEC)

I – CONTEXTE GENERAL :

Le Gouvernement comorien a mobilisé un fonds auprès de la Banque Mondiale pour soutenir la Société Nationale de l'Electricité des Comores (SONELEC) à travers le Projet COMORSOL qui vise entre autres objectifs :

- Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de la SONELEC ;
- La mise en œuvre opérationnelle d'un système de gestion intégré avec un module de Comptabilité, finance et immobilisation,

Pour accompagner la mise en œuvre du système intégré, la Direction Générale de la SONELEC, envisage de renforcer les compétences et les performances de la Direction Administrative et financière (D.A.F) en procédant au recrutement d'un Comptable dont le profil et le mandat sont définis dans les présents Termes de références.

II – TACHES ET RESPONSABILITES DU COMPTABLE :

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur Administratif et Financier (D.A.F) et de l'Agent comptable principal, le Comptable aura pour mission de réaliser les activités suivantes :

► Gestion Budgétaire

- Contribuer à l'élaboration du Programme de Travail Annuel Budgétisé ;
- Renforcer les outils de suivi de l'exécution budgétaire ;
- Assister le D.A.F dans le suivi de l'exécution budgétaire globale à travers la matrice d'exécution budgétaire.

► Gestion Comptable :

Sous l'autorité hiérarchique de l'Agent comptable principal, le comptable aura à réaliser les tâches suivantes :

- Tenir la comptabilité générale, budgétaire et analytique conformément au Syscohada ;
- Elaborer les fiches d'imputation comptables ;
- Effectuer la tenue des livres comptables obligatoires ;
- Participer à la réalisation et à la vérification des opérations comptables et analyser les comptes ;
- Assurer l'archivage, la sauvegarde, le classement des documents et supports comptables ;
- Etablir les états de rapprochement bancaire mensuels,
- Assurer la liquidation des factures ;
- Suivre les comptes fournisseurs (dettes, créances, etc...),
- Tenir à jour l'archivage des pièces comptables ;
- Tenir à jour le fichier des immobilisations ;
- Produire toute information comptable demandée par le Comptable principal ;
- Participer à l'établissement des états financiers périodiques ;
- Participer aux inventaires périodiques de fin d'exercice ;
- Participer à la rédaction des rapports d'activités.

► Gestion Financière

- Assister le D.A.F dans la préparation et le suivi mensuel des Demandes de Retrait de Fonds ;
- Assister le D.A.F dans l'analyse des rapports financiers ;
- Assister le D.A.F dans l'analyse des demandes de réapprovisionnement ;
- Assister le D.A.F dans l'établissement des Rapports de Suivi Financier trimestriel.

► Gestion Administrative

- Préparer les liasses administratives et financières à la demande
- Contribuer au bon archivage des documents administratifs, comptables et Financiers ;
- Contribuer au bon suivi de la gestion du patrimoine ;
- Contribuer à la préparation des missions d'audit interne et externe ;
- Accomplir toute tâche connexe demandée par le D.A.F.

► Au titre de la gestion du patrimoine :

- Réceptionner et effectuer le suivi des acquisitions ;
- Effectuer le suivi des biens immobiliers et mobiliers ;
- Effectuer le suivi des biens immobiliers et mobiliers mis à la disposition des entités insulaires ;
- Effectuer le traitement comptable des stocks ;
- Effectuer les inventaires périodiques de stocks et des immobilisations.

III – PROFIL DU CANDIDAT

- Etre titulaire d'un Master en Comptabilité ou équivalent ;
- Avoir au moins deux (2) années d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion comptable et financière en général ;
- Avoir une bonne connaissance de la gestion financière ;
- Avoir une bonne expérience en rédaction des rapports financiers et de préparation des états financiers de synthèse et rapports de gestion des comptes ;
- Maîtriser l'utilisation des logiciels comptables classiques, des tableurs et traitements de textes sous Windows ;
- La maîtrise de logiciels de gestion financière serait un atout.

Qualités personnelles :

- Sens de l'organisation
- Excellentes capacités de planification, d'anticipation, d'analyse et de synthèse,
- Sens de l'analyse et de la synthèse, rigueur et méthode
- Fiabilité, ponctualité
- Ethique professionnelle, respect de la confidentialité et de la réserve nécessaires à l'exercice de la fonction
- Disponibilité et discrétion

IV – DUREE DE LA MISSION

Le Comptable sera recruté pour un contrat d'essai pour une durée de 6 mois. Il sera titularisé, si ses performances sont jugées satisfaisantes à l'issue de l'évaluation faite par la Direction Générale.

V – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Les candidats intéressés devront déposer un dossier comprenant :
- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général ;
 - Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour le poste ;
 - Une copie du diplôme de Master en Comptabilité ou équivalent (l'original du diplôme devra être présenté lors de l'entretien) ;
 - Une copie des attestations ou certificats de travail. Les dossiers de candidature doivent être déposés, au plus tard, 08/03/2021 à 14 heures, à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous pli fermé.

L'adresse de dépôt des dossiers de candidature est la suivante :

Secrétariat du Bureau du Directeur Général
SOCIETE NATIONALE DE L'ELECTRICITE DES COMORES
MORONI – COULEE DERRIERE LE CROISSANT ROUGE
« Recrutement d'un comptable au siège social de la SONELEC »

VI – PROCEDURE DE SELECTION

La procédure de sélection sera effectuée conformément aux Directives de la SONELEC, elle comportera deux phases :

(i) une phase de présélection des candidats sur la base de l'analyse des dossiers de candidature

(ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés afin d'identifier le candidat le plus qualifié et le plus apte pour le poste.

Le candidat retenu à l'issue du processus de sélection sera invité à une séance de négociation de son contrat de travail.

UDC :

L'incertitude autour des cours en ligne

L'administrateur en chef de l'Université des Comores, Ibouroi Ali Tabibou n'est pas du même avis que le ministre de l'éducation qui avait annoncé une reprise avec des cours en ligne et/ou à distance. Il est sceptique sur la mise en application de la plateforme numérique. Pour cette reprise opérée lundi dernier, l'UDC a opté pour des cours en alternance entre faculté et niveau pour essentiellement limiter le flux des étudiants dans les sites universitaires.

Les universitaires ont repris les cours après deux semaines de suspension pour cause de coronavirus. Pour la première journée d'hier, une présence effective des étudiants est constatée dans les différents centres. Le président du Comité intermédiaire de gestion (CIG) de l'Université des Comores, Ibouroi Ali Tabibou se félicite de cette reprise et laisse entendre que l'administration s'était préparée en conséquence.

« A la reprise d'aujourd'hui (hier, Ndlr), les cours étaient présents. Nous avons appelé tous les étudiants à venir et nous avons laissé le soin aux chefs des composantes et doyens des facultés d'organi-

ser le déroulement des cours qui se présenterait par site », explique-t-il, tout en précisant qu'à Anjouan, site de Patsy, par exemple, ce sont près de 2500 étudiants de la première année qui ont été accueillis en attendant la reprise des deuxièmes et troisièmes années à partir du 1er mars prochain. « Les dispositions prises dans les différents sites ont pour objectif de faire respecter au maximum les mesures barrières pour lutter contre la propagation de la Covid-19 », assure-t-il.

Contrairement à ce système mis en place à Patsy, les administrateurs du site de Mvouni ont choisi les étudiants de la faculté des Lettres et Sciences humaines (FLSH) pour ouvrir le bal. L'autre faculté, celle de Droit et des Sciences économiques reprendra la semaine prochaine. Pour le président du CIG, cette mesure, en plus d'être un moyen de lutte contre la propagation du virus, permet une utilisation maximale des salles et le respect de la distanciation car « chaque étudiant aura sa place ». Les cours se feront alors en alternance entre les différentes facultés « pour désengorger le site et diminuer le flux des étudiants », comme l'explique le doyen de la FLSH, Ali

Abdoulhamid. Ce dernier revient sur la modalité du déroulement des cours et évoque un dédoublement des niveaux avec un nombre élevé d'étudiants en une heure pour chaque groupe et pour chaque matière.

A l'Institut Universitaire de technologie (IUT), l'effectif n'est pas conséquent et donc pas de dédoublement. Une chose est sûre, dans un site comme dans un autre, les étudiants doivent porter le masque, respecter la distanciation physique dans ou en dehors des salles de classe. Sur ce sujet, Ali Abdoulhamid espère une « prise de conscience pour chaque étudiant sur le danger de la maladie ». « Nous, responsables, et les étudiants devons être vigilants », réitère-t-il.

Des cours à distance et/ou en ligne ? Ici les deux administrateurs parlent d'une improbabilité, surtout en cette fin de semestre, et cela pour plusieurs raisons. « Le ministère a mis en place une plateforme qui s'appelle CLASSERA et nous sommes en train de prendre possession de celle-ci. Dans trois jours, il va y avoir une formation des chefs de départements puis viendra une formation des enseignants pour apprendre comment utiliser cette



Ibouroi Ali Tabibou président UDC.

plateforme. Cette dernière sera opérationnelle, au plus tôt au deuxième semestre. Je ne suis pas sûr mais si elle doit être utilisée pour cette année, alors ce n'est pas pour cette période. Par contre, nous avons prévu de mettre à la disposition des étudiants la version numérique des cours », avance le doyen de la FLSH.

Pour sa part, le président du CIG fait savoir ce processus de cours en ligne est « une préparation qui doit se mettre en place au fur et à mesure ». « Ce n'est pas maintenant que

ça va se faire parce qu'il nous faut un délai de préparation et de formation des enseignants. Cela ne se déclenche pas en un clin d'œil », dit-il en précisant que « l'université a préparé une plateforme relais, d'hébergement des cours mais pas des cours en ligne ». L'incertitude qui entoure la mise en place de cours en ligne n'empêche pas Ibouroi Ali Tabibou de parler d'une « innovation » au sein de l'institution.

A.O Yazid

UNION DES COMORES
Unité - Solidarité - Développement

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES INVESTISSEMENTS, ET DE L'ENERGIE CHARGE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT, PORTE - PAROLE DU GOUVERNEMENT



جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تضامن - تنمية
وزارة الاقتصاد والاستثمار
والطاقة الاقتصادية والسياحة والحرف

Projet Comorsol

Financement : Association Internationale de Développement (IDA)

Financement : Don IDA No V2170-KM

N°2021/04 / COMORSOL / Enquête

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE
Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'une société pour la :

« la Réalisation d'un Sondage d'Opinion et de Recherches Quantitatives et Qualitatives pour Alimenter la Campagne de Communication de SONELEC et la Campagne de Sensibilisation du Projet « ComorSol »

Le Gouvernement de l'Union des Comores (GdC) a sollicité un financement de la Banque Mondiale, dans le cadre du projet ComorSol d'un montant de 40 millions de US\$, et dont les principaux objectifs sont (i) la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Energie de l'Union des Comores par une Maitrise d'Ouvrage Déléguée (MOD), (ii) l'accompagnement du développement de la production photovoltaïque (PV) sur les 3 îles tout en garantissant la stabilité des systèmes électriques par l'installation de stockages d'énergie sous forme de batteries et la modernisation des réseaux de distribution, et (iii) la pérennisation des investissements via la mise en place d'un Plan de Protection des Revenus sur les 3 îles et d'un programme de renforcement des capacités techniques et institutionnelles. Le GdC souhaite utiliser une partie du budget pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants : Recrutement d'une société : «Pour la Réalisation d'un Sondage d'Opinion et de Recherches Quantitatives et Qualitatives pour Alimenter la Campagne de Communication de SONELEC et la Campagne de Sensibilisation du Projet « ComorSol »

1. Objectif de la mission

L'objectif principal de cette mission est de réaliser des recherches quantitatives et quali-

tatives afin de brosser un portrait détaillé de la perception, de l'expérience, des attitudes et des principales préoccupations des citoyens vis-à-vis de la fourniture de l'électricité et les services liés (tarification et paiement des factures, service des réparations, etc.), la visibilité et les opérations de SONELEC (communications, service de clientèle) et les bons réflexes d'utilisation (sûreté, efficacité énergétique) qui pourrait servir à mobiliser et à sensibiliser le public.

Plus spécifiquement, les recherches cherchent à établir :

- les perceptions, la compréhension et les attentes vis-à-vis de la fourniture de l'énergie, tarification et à l'appui de mise en œuvre des efforts de la densification du réseau /diversification des énergies renouvelables et la place des mini-réseaux dans l'électrification ;
- la perception du public quant au rôle et l'image de SONELEC et les attentes vis-à-vis des nouveaux produits à travers le nouveau logiciel BECHEYO2 ;
- les répercussions perçues des mauvaises pratiques c-à-d de la fraude et non-paiement des factures ;
- les perspectives citoyennes sur les aspects essentiels relatifs à la nécessité de sensibilisation et à la qualité du service (en particulier les questions ciblées sur la qualité

du service, l'interaction avec les fournisseurs) ;

- les pratiques relatives à une utilisation plus sûre et à une conservation plus rationnelles de l'énergie ; et
- les perceptions sur des sources d'information/médias les plus populaires et les plus fiables au Comores.

2. Profil du consultant

Le consultant devrait être une société d'enquête (ou un consortium) possédant une expertise et une expérience dans la conception et la mise en œuvre d'enquêtes, des entretiens approfondis et des discussions de groupes de focus avec reconnu organisations nationales et internationales, de préférence dans le secteur de l'énergie. L'équipe consultante devrait être basée à Moroni et idéalement aussi sur les autres îles.

Les consultants intéressés doivent disposer d'une expérience d'au moins cinq ans et fournir les (i) références concernant l'exécution de contrats analogues, (ii) expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, (ii) disponibilité du personnel, ainsi que toutes autres informations complémentaires. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les**

emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (version juillet 2016 ; Révisée en 2017 et 2018). La méthode de sélection est la « **Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC)** ».

L'intéressement manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de le retenir. Le dossier de manifestation d'intérêt doit être rédigé en français.

Les consultants intéressés peuvent obtenir les TDRs et demander des informations en nous contactant à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le 03 mars 2021 à 14 h 00 (heure locale).

Adressé à :

« Manifestation d'intérêt Réf N°2021/04 / COMORSOL / Enquête - la Réalisation d'un Sondage d'Opinion et de Recherches Quantitatives et Qualitatives pour Alimenter la Campagne de Communication de SONELEC et la Campagne de Sensibilisation du Projet « ComorSol », Bureau de gestion de projet RCIP-4. Moroni Coulée, Logement N°ZE 27, BP: 6988-Moroni- Tél (269) 773 99 00, Adresse email : comoresol.procure@gmail.com

Lancé le 17 février 2021



TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONTROLEUR INTERNE - AUDITEUR DE GESTION

de la société Nationale d'électricité des Comores (SONELEC)

I – CONTEXTE GENERAL :

Le Gouvernement comorien a mobilisé un fonds auprès de la Banque Mondiale pour soutenir la Société Nationale de l'Electricité des Comores (SONELEC) à travers le Projet COMORSOL qui vise entre autres objectifs :

- Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de la SONELEC ;
- La mise en œuvre opérationnelle d'un système de gestion intégré avec un module de Comptabilité, finance et immobilisation,

Pour accompagner la mise en œuvre du système intégré, la Direction Générale de la SONELEC, envisage de renforcer les compétences et les performances de la Direction Administrative et financière (D.A.F) en procédant au recrutement d'un Contrôleur Interne (Auditeur-contrôle de gestion) dont le profil et le mandat sont définis dans les présents termes de références.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le recrutement d'un Contrôleur Interne pour assurer la mission de contrôle permanent tant au niveau du siège qu'au niveau des directions régionales.

II. Tâches et Responsabilités :

a- Tâches :

Le Contrôleur de gestion a pour mission principale, le contrôle, le conseil, l'évaluation et la certification de la régularité de la gestion dans toutes ses activités et relativement au suivi des procédures. Cette mission est basée sur une approche systématique et méthodique en vue de l'amélioration constante du fonctionnement du système de contrôle au sein de la Direction Administrative et financière de la SONELEC. Il a également pour mission de consolider les bonnes pratiques afin d'optimiser l'audit et le contrôle tant au niveau organisationnel qu'opérationnel.

Le Contrôleur Interne, assure la réalisation des missions d'audit & contrôle tant au niveau de la Direction Générale qu'au niveau des Directions régionales.

b. Responsabilités et attributions :

Placé sous la responsabilité et la supervision directe du Directeur Général, les principales responsabilités et attributions du Contrôleur Interne sont :

- Assurer le suivi et le respect des procédures administratives, comptables, financières et des systèmes de contrôle interne en vigueur au sein de la SONELEC.
- Effectuer systématiquement des contrôles de gestion au sein des Directions régionales, et ce en fonction de l'organisation de travail au sein de la Direction Administratif et financier.
- Auditer la fiabilité des opérations administratives, comptables et financières, et proposer des améliorations dans l'organisation sur les procédures et la méthodologie de travail.
- Effectuer des missions de contrôle sur terrain, vérifier les pièces comptables et les états certifiés des dépenses des bénéficiaires ;
- Identifier si les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions fondées sur les procédures de passation de marchés.
- Auditer la conformité, la sincérité et la fiabilité des rapports établis avec les accords de financement, donnant une image fidèle des transactions.
- Evaluer la performance de la Direction Administratif et financier sous l'angle opérationnel et identifier les possibili-

tés d'optimisation selon les critères d'« Efficience » et d'« Efficacité ».

- Transmettre à la Direction Générale les comptes rendus ponctuels d'audit ainsi que les rapports semestriels et annuels d'activités ;
- Superviser et vérifier les dossiers à présenter aux missions d'audit annuel et/ou intérimaire et préparer les dispositifs pour la bonne réalisation des missions d'audit ;
- Suivre l'application des recommandations émises par les auditeurs externes, les managers ;
- Etablir un programme d'audit et des plans d'audit en fonction de la nature et de l'importance de l'activité et des priorités puis, conformément aux normes de la profession et à la politique de la Direction Générale;
- Etablir la procédure d'audit conformément aux normes et suivant un référentiel pré établi ;
- Analyser les processus, procéder à l'audit, documenter les rapports d'audit ;
- Assurer la garantie du respect des procédures de gestion administratives et financières en place ;
- Vérifier le respect des règles et procédures administratives financières et comptables ainsi que les lois et réglementations en vigueur et applicables conformément aux termes du manuel de procédures ;
- Accompagner la Direction générale dans l'amélioration continue du processus de gestion financière dans le cadre du système de management de la qualité (SMQ) en vue de l'amener vers sa certification,
- Produire périodiquement des situations des travaux de contrôle interne réalisés ;
- Effectuer le suivi et l'évaluation objective de la mise en œuvre des recommandations ;
- Promouvoir l'amélioration et la mise à jour de la méthodologie de contrôle.
- Analyser les informations financières quantitatives et qualitatives issues des banques ;
- Procéder ainsi à l'analyse comparative des indicateurs de performance, en axant cette analyse sur des critères d'efficacité et d'efficience, notamment en se basant sur les normes et pratiques admises à la SONELEC;
- Rédiger une note de synthèse destinée à la Direction Générale et fournir en ce sens des recommandations et des conseils en matière d'amélioration de la gestion;
- Effectuer une série d'audit thématique selon la planification du Département, et ce selon les principes généraux qui dictent le processus au sein de la Direction Générale ;
- Tenir l'historique des rapports d'audit et livrables inhérents.
- Etablir un plan de travail opérationnel et les détails des interventions.
- Et toutes prestations relevant de son domaine de compétence et de son champ d'intervention qui lui sont assignées, et demandées par son supérieur hiérarchique.

III. Profil du candidat :

Educations et expériences :

- Etre titulaire d'un Master en Finance-Audit et/ou contrôle de Gestion (option Finance et Comptabilité),
- Maîtrise des techniques d'audit et du contrôle budgétaire,
- Au moins deux(2) années d'expériences professionnelles dans la fonction de contrôle de gestion et d'audit,

Aptitudes/connaissances

- Solide formation et pratique des systèmes d'information et Pack office : Excel et Word.
- De bonnes capacités de communication et de rédaction.
- Excellente maîtrise du français (écrit / oral), l'anglais serait un atout.

Qualités personnelles :

- Sens de l'organisation
- Excellentes capacités de planification, d'anticipation, d'analyse et de synthèse,
- Sens de l'analyse et de la synthèse, rigueur et méthode
- Fiabilité, ponctualité
- Ethique professionnelle, respect de la confidentialité et de la réserve nécessaires à l'exercice de la fonction
- Disponibilité et discrétion

IV – DUREE DE LA MISSION

Le Contrôleur interne sera recruté pour un contrat d'essai pour une durée de 6 mois. Il sera titularisé, si ses performances sont jugées satisfaisantes à l'issue de l'évaluation faite par la Direction Générale.

V – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront déposer un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général ;
- un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour le poste ;
- une copie du diplôme de Master en Audit-contrôle de gestion (l'original du diplôme devra être présenté lors de l'entretien) ;
- une copie des attestations ou certificats de travail.

Les dossiers de candidature doivent être déposés, au plus tard, **le 08/03/2021 à 14 heures**, à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous pli fermé.

L'adresse de dépôt des dossiers de candidature est la suivante :

L'adresse de dépôt des dossiers de candidature est la suivante :

**Secrétariat du Bureau du Directeur Général
SOCIETE NATIONALE DE L'ELECTRICITE
DES COMORES
MORONI – COULEE DERRIERE
LE CROISSANT ROUGE**

« Recrutement d'un Contrôleur interne - Auditeur de gestion au siège social de la SONELEC »

VI – PROCEDURE DE SELECTION

La procédure de sélection sera effectuée conformément aux Directives de la SONELEC et comportera deux phases :

- (i) une phase de présélection des candidats sur la base de l'analyse des dossiers de candidature
- (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés afin d'identifier le candidat le plus qualifié et le plus apte pour le poste.

Le candidat retenu à l'issue du processus de sélection sera invité à une séance de négociation de son contrat de travail.